

# RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

15U20

Rendu exécutoire  
le

## DÉCOUPAGE EN ZONES : ENSEMBLE DU TERRITOIRE

1/5000è

Date d'origine :  
Novembre 2022

# 4 a

ARRET du Projet - Dossier annexé à la  
délibération municipale du 18 Novembre 2022

APPROBATION - Dossier annexé à la  
délibération municipale du

**Urbanistes** : Mandataires : **ARVAL**

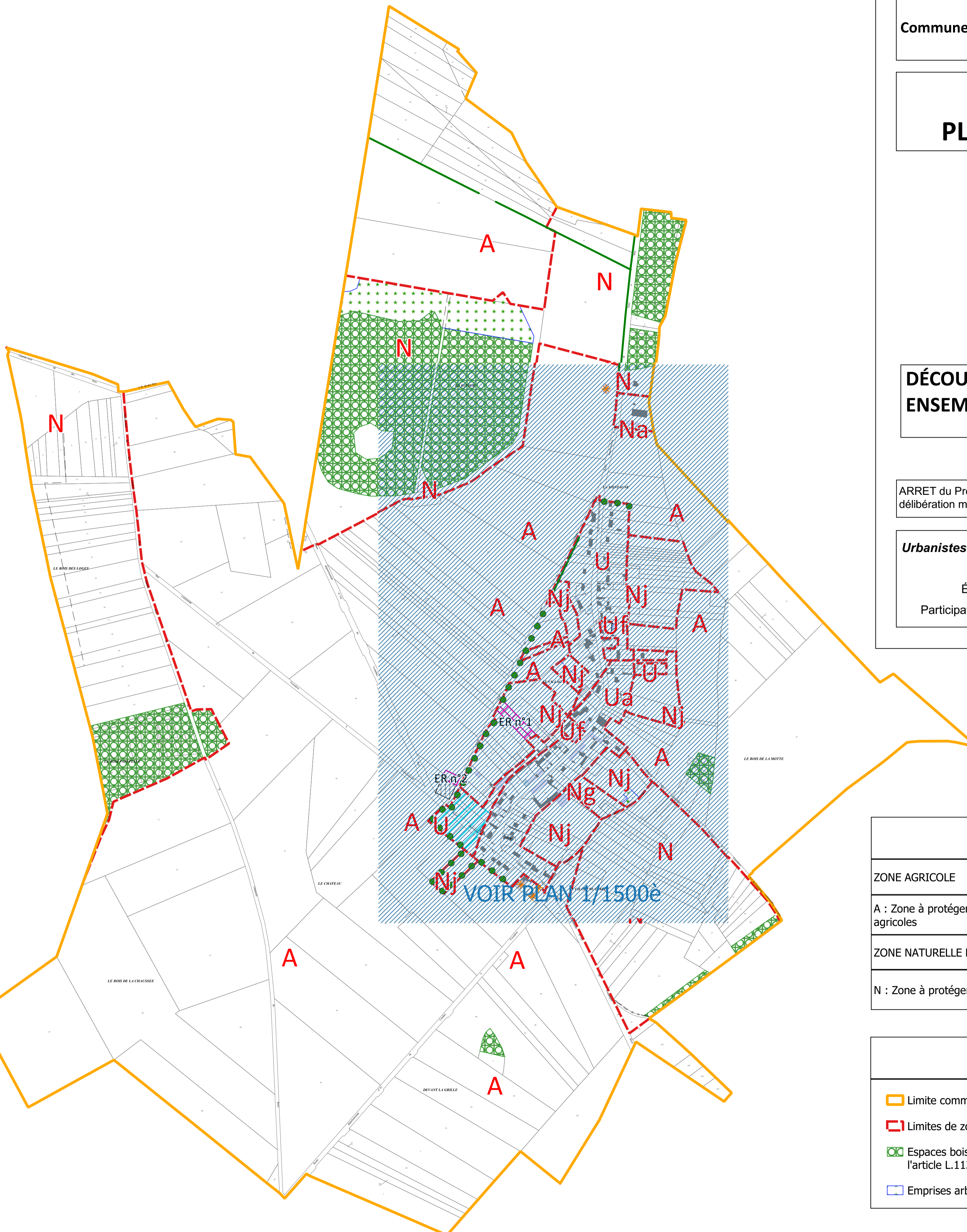
Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD  
3bis, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS  
Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 94 72 01  
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr

Équipe d'étude :

N.Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Géog-Urb)

Participation financière :

Conseil Départemental de l'Oise



## ZONES

ZONE AGRICOLE

A : Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE

N : Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements

## LÉGENDE

Limite communale

Limites de zone

Espaces boisés classés à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme

Emprises arborées à préserver au titre de l'article L.123-23 du Code de l'Urbanisme

0 100 200 300 400 500 m